

Avenant n°4 à la convention d'objectifs du 24 février 2024, passée entre la Ville d'Avignon et l'association Sports Loisirs Culture d'Orel.

Entre

La Ville d'AVIGNON, représentée par son Maire en exercice, Madame Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération n°2 en date du 4 juillet 2020 et plus spécialement habilitée à signer en vertu d'une délibération en date du 18 juillet 2024.

D'une part,

Et

L'Association Sports Loisirs Culture (ASLC), régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée en Préfecture le 23 janvier 1970 ayant son siège social au 1 Place de la Résistance 84000 Avignon, représentée par Monsieur Jacques CHAIBAINOU, Président de l'Association agissant en cette qualité en vertu des statuts de ladite Association,

D'autre part,

PREAMBULE

Il convient d'adopter l'avenant n°4 à la convention du 24 février 2024 afin de compléter les modalités établies entre la Ville d'Avignon et l'association Sport Loisirs Culture d'Orel.

Ceci étant précisé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Il convient de compléter l'article 7 « Les dispositions relatives à la convention d'objectifs » de la convention de la façon suivante :

À la suite des réunions partenariales organisées à l'initiative du centre social les 17 janvier et 26 avril 2024, il a été convenu que la Ville participe en 2024 et de manière exceptionnelle au retour à l'équilibre financier de la structure.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Il convient de compléter l'article 15.1 « Montant/Affectation » de la convention de la façon suivante :

9 000 € en subvention exceptionnelle pour l'année 2024.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Il convient de compléter l'article 15.2 « Modalités de versement » de la façon suivante :

La somme de 9 000 € pourra être versée à l'association Sports Loisirs Culture d'Orel à la signature du présent avenant.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les autres articles de la convention restent inchangés et continuent de produire leur effet.

Fait à Avignon en trois exemplaires, le

Pour l'association,
Le Président,
Jacques CHAIBAINOU

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,
Cécile HELLE